



**Quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale  
de la MLC, 2006  
Partie I**



**(Réunion virtuelle, 19-23 avril 2021)**

**Ordre du jour (rév. 6 avril 2021)**

1. Échange d'informations concernant la mise en œuvre de la MLC, 2006.
  - a. Le COVID-19 et les questions relatives au travail maritime.
  - b. Demande de l'OMI concernant la création d'un groupe de travail conjoint OMI/OIT
  - c. La durée du travail et du repos: présentation d'une étude de l'Université maritime mondiale.
  - d. La MLC, 2006 et la numérisation: l'utilisation de documents électroniques.
2. Examen des normes internationales du travail relatives au secteur maritime (en réponse à la demande formulée par le Conseil d'administration dans le cadre du fonctionnement du mécanisme d'examen des normes)<sup>1</sup>.
3. Autres questions.

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration « a renvoyé les instruments maritimes (ensembles 18 et 20) à la Commission tripartite spéciale établie en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), qui en fera une analyse approfondie et fera rapport au Conseil d'administration ». Voir document GB.326/LILS/3/2. La décision connexe est disponible sur le lien suivant : [https://www.ilo.org/gb/decisions/GB326-decision/WCMS\\_461373/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/gb/decisions/GB326-decision/WCMS_461373/lang--fr/index.htm).